DOCUMENTS À FOURNIR SELON LES CATÉGORIES DE MEMBRES

MEMBRES INDIVIDUEL·LES

Un CV illustrant son parcours professionnel en lien avec les sous-catégories de membres
(préciser les dates de contrat, le nombre de représentations et le nom des employeurs)

Une preuve de citoyenneté canadienne / une carte de résidence permanente canadienne / un permis de travail canadien

Une preuve de scolarité en arts du cirque
(diplôme, lettre d'attestation d'un établissement d'enseignement, etc.).
Facultatif.

2 lettres d'appui de professionnels·les du milieu qui sont déjà membres ou reconnus·es dans le milieu des arts du cirque ;
ou une lettre de confirmation de subvention issue d'un Conseil des arts ou ministère de la Culture ;
ou être nominé·e ou récipiendaire d'un prix dans le milieu des arts du cirque.
Si vous venez d'être diplômé·e d'un établissement d'enseignement supérieur en arts du cirque en tant qu'artiste, vous n'avez pas besoin de nous fournir ces références

Toute demande incomplète ne sera pas traitée.